

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RENAY

Mairie – 2, rue de la Mairie – 41100 RENAY
☎ 02.54.23.47.93

DELIBERATION N° 2023-07

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à quatorze heures, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy DESHAYES, Président.

- Date de convocation : 27 septembre 2023

PRESENTS : Guy DESHAYES, Patricia LEMONNIER, Danielle COHERGNE, Anne-Marie BESNARD, Michel TRETON, Anne-Marie ADAM, Monique FARRANT, Claudine DE LAS HERAS, Madeleine PHILIPPON

ABSENTS : Patricia PASQUERAULT, Charlène TURELIER (pouvoir à Patricia LEMONNIER)

Quorum : 6

Secrétaire : Madame LEMONNIER est nommée secrétaire de séance

OBJET REPAS DE FIN D'ANNÉE (CHOIX DU MENU ET PRIX DES PARTICIPATIONS)

Monsieur DESHAYES explique que Monsieur BLIN, le traiteur qui a fait les derniers repas de fin d'année, a cessé son activité. Il s'est mis en contact avec un autre prestataire, l'Auberge du Pressoir à Rhodon. La seule disponibilité de ce traiteur est le samedi 25 novembre. Le repas des Aînés aura donc lieu à cette date à la salle des fêtes de Renay.

Il a reçu une proposition de menu à 38 € comprenant les amuse-bouches, une entrée, un plat avec garniture, salade, fromage et dessert. Le déplacement, la vaisselle, le nappage, le pain et le personnel sont inclus. Les boissons ne sont pas comprises et proposées à 8€ par personne.

Monsieur le Président propose que le CCAS prenne en charge les boissons de son côté.

Les membres arrêtent leur choix sur les plats suivants : Corolle de sole à la normande, pavé de veau et assortiment de légumes, assiette fromagère et sa salade, tourtière poire chocolat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité

ACCEPTENT la proposition de l'Auberge du Pressoir à Rhodon à 38 € par personne

ACCEPTENT la gratuité pour les Renaysiens de 65 ans et plus, les membres du conseil d'administration du CCAS et les conseillers municipaux de Renay.

FIXENT à 38 € par personne la participation financière des Renaysiens de moins de 65 ans et accompagnants hors commune.

Délibération certifiée exécutoire compté tenu
de sa transmission à la Préfecture de Blois
le 12 octobre 2023
et de sa publication le 11 octobre 2023

Le Président,



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Le Président, Guy DESHAYES

Le secrétaire de séance, Patricia LEMONNIER

